

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1880.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux publics des Crédits spé- ciaux pour travaux d'utilité publique.

(Voir les Nos 137 et 165, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. Balisaux, Président ; le Baron DE LABBEVILLE, le Vicomte VILAIN XIII, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, PIRET et BRACONIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi déposé à la Chambre des Représentants, le 16 avril dernier, par M. le Ministre des Travaux publics, ouvrant à son Département des crédits spéciaux pour une somme de 26,500,000 francs, a été favorablement accueilli dans le pays et ne pouvait soulever d'opposition dans le sein de votre Commission.

En effet, une partie des crédits sollicités doit servir à la continuation de travaux dont la Législature a déjà antérieurement reconnu l'utilité ; l'autre est destinée à compléter les installations du chemin de fer de l'Etat et à augmenter son matériel roulant.

Cette extension du matériel roulant a été vivement et légitimement réclamée par les associations industrielles du pays, à la suite de la crise des transports qui a eu lieu l'hiver dernier, et dont les effets ont été particulièrement désastreux pour l'industrie charbonnière, au moment où, après de longues années de souffrance, se présentait une reprise sérieuse dans les affaires.

Le devoir du Gouvernement est de conjurer le retour d'une semblable crise ; c'est ce qu'a reconnu l'honorable Ministre des Travaux publics, et c'est pour mettre le chemin de fer de l'Etat en mesure de satisfaire aux nécessités du trafic, qu'il demande un crédit de douze millions de francs pour la construction de locomotives et de wagons à marchandises.

L'Exposé des motifs nous fait connaître que le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que les locomotives et les wagons déjà commandés ou à commander puissent être mis en service avant la fin de cette année ; votre Commission espère que ce résultat sera atteint ; mais il n'y a pas de temps à perdre, si l'on veut éviter de se retrouver, à l'entrée de l'hiver, dans la même situation que l'an dernier et d'entendre se renouveler les mêmes plaintes et les mêmes réclamations.

Votre Commission vous propose, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
BRACONIER.

Le Président,
BALISAUX.